



Politique d'engagement actionnarial – Nord Capital Partenaires

Préambule

Nord Capital Partenaires est la filiale de Turenne Capital Partenaires à 66% et de Nord Capital Investissement, filiale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord de France à 34%. Nord Capital Partenaires accompagne depuis 12 ans des entrepreneurs régionaux dans leurs projets d'innovation, de développement et de transmission de leur société.

« Créer et développer une entreprise, c'est rechercher les actionnaires professionnels qui apporteront des capitaux et une valeur ajoutée dans la conduite de leur projet. C'est sur cette aventure humaine que se fondent presque quotidiennement les rapports entre entrepreneurs et les équipes d'investissement de Nord Capital Partenaires ».

Christophe Deldycke, Président de Nord Capital Partenaires

Acteur engagé, audacieux et proche des entrepreneurs qu'il accompagne, Nord Capital Partenaires s'est avant tout bâtie sur le respect de ces valeurs communes et fédératrices, que chaque collaborateur incarne dans l'exercice de son métier.

PROXIMITE

Notre proximité aux côtés des entrepreneurs que nous accompagnons fait l'unicité de notre modèle.

Proximité géographique : Dix investisseurs présents à Lille dédiés au plus près des entrepreneurs qu'ils accompagnent, soucieux des enjeux spécifiques propres au territoire. Proximité culturelle. Notre ADN est d'être avant tout des entrepreneurs qui parlent aux entrepreneurs, ce qui rend unique notre relation.

AUDACE

Notre audace est le fondement de la construction réussie de notre groupe.

Nous soutenons et encourageons l'esprit d'initiative et l'innovation au quotidien : chaque collaborateur est avant tout un entrepreneur au service de la croissance collective.

ENGAGEMENT

Depuis plus près de 12ans, nous nous engageons aux côtés des entrepreneurs que nous accompagnons dans une relation de confiance à long terme.

Au quotidien, nous créons de la valeur et générons de la croissance selon des objectifs financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance, établis de manière concertée et bienveillante avec nos dirigeants.

I. Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social environnemental et du gouvernement d'entreprise

En ce qui concerne les entreprises non cotées au cœur de nos stratégies d'investissement, les équipes de gestion se sont organisées pour agir en partenaire de référence et être proche des équipes de management. La valeur ajoutée des équipes de gestion auprès de leurs participations se construit sur la confiance et la transparence réciproque d'une part, la disponibilité et la proximité des équipes d'autre part.

La présence dans les instances de suivi, l'exigence forte en matière de reporting et une interaction permanente sur les sujets de développement en sont les garants. Par ailleurs, le choix des investissements sera systématiquement orienté vers des entreprises au projet de croissance clairement affiché, et conduites par un management de qualité.

Les équipes de gestion s'assureront de la bonne mise en œuvre de ces projets via sa participation active et systématique aux organes de surveillance et de contrôle des sociétés dans lesquelles le fonds investira (généralement structurées sous forme de sociétés avec Directoire et Conseil de Surveillance dans lequel nous sommes systématiquement représentés), ainsi que par la fréquence de ses échanges et de ses réunions, à minima mensuelles, avec les interlocuteurs clés de ces entreprises. Ces réunions seront l'occasion d'échanger sur les indicateurs clés de l'activité de l'entreprise, tant économiques (activité, projets de développement, organisation), que financières (reporting budgétaire et atterrissage annuel, tableau de suivi du cash-flow et de la trésorerie).

Enfin, un certain nombre de décisions devront systématiquement faire l'objet d'une approbation du fonds en Conseil de Surveillance/comité Stratégique avant d'être ratifiées, notamment : (i) la stratégie et le budget annuel de la société, (ii) l'approbation des comptes de l'exercice, (iii) la mise en œuvre de dépenses d'investissement ou d'embauches au-delà d'un certain montant (iv) les projets de croissance externe, etc. Ces points de contact fréquents et ces règles de gouvernance strictes permettront aux équipes de gestion de réagir rapidement auprès de la participation en cas de dérapage des objectifs initialement fixés.

La mise en application et le suivi des critères ESG sont décrits ci-après.

II. Le dialogue avec les sociétés détenues

Au-delà des échanges avec le management décrits ci-dessus sur le suivi « financier » de la société et de notre politique de proximité décrite en préambule, les stratégies d'investissement déployées par nos fonds leur permettent d'investir dans des PME/ETI (non cotée ou cotée si possible) pouvant avoir des impacts positifs sur la société et/ou l'environnement (en sus des critères financiers). Ces engagements se traduisent quotidiennement par :

- ✓ La mise en place d'une procédure formalisée de sensibilisation des dirigeants de nos participations aux critères ESG (notamment par l'intégration de ces critères dans les Lettres d'intentions) ;
- ✓ Une clause d'engagement ESG des dirigeants systématiques dans les pactes d'actionnaires ;
- ✓ Une enquête annuelle ESG réalisée à travers le Reporting ESG-France Invest auprès des entreprises en portefeuille via des questionnaires dédiés et un outil en ligne de gestion des données extra-financières ;
- ✓ La revue annuelle de l'ensemble des participations est éditée publiquement sous la forme d'un Rapport ESG annuel ;
- ✓ Le suivi d'actions spécifiques à chaque investissement visant à améliorer l'ESG des entreprises accompagnées par les équipes d'investissement.

Au-delà des engagements pris en compte dans les pactes d'actionnaires de nos participations non cotées (cf. ci-dessous), les engagements des Fonds sont complétés par ceux pris au niveau de la Société de Gestion dont les objectifs suivis annuellement mentionnés sont :

- 1) Favoriser la mise en place d'initiatives au sein des participations visant à réduire leur empreinte environnementale,
- 2) Accompagner les participations dans la mise en place de dispositifs de partage de la création de valeur au profit des collaborateurs au-delà des obligations réglementaires,
- 3) Favoriser la parité hommes-femmes au sein des instances de gouvernance des participations.

Concernant les sociétés cotées, nos Fonds ont en général des seuils de détention capitalistique marginaux (< 5%) rendant plus complexe la détermination de ces objectifs au sein de ces sociétés.

III. L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions (limité aux actions détenues par les mandats et fonds)

La politique de vote pour les titres de capital non cotés détenus dans les portefeuilles des fonds/mandats gérés par Nord Capital Partenaires est indissociable de leur stratégie d'investissement. L'exécution de cette politique de vote est exposée chaque année dans les rapports annuels des véhicules concernés.

Nord Capital Partenaires en qualité de Société de Gestion est également amenée dans une moindre mesure à détenir des actions dans des sociétés cotées par les investissements qu'elle effectue pour le compte de certains de ses fonds. En conséquence et en application des dispositions du Règlement Général de l'AMF, Nord Capital Partenaires a mis en place une procédure sur la politique de vote aux assemblées générales des actionnaires des titres cotés. Nord Capital Partenaires privilégie le vote par présence physique aux assemblées des actionnaires, mais se réserve le droit en fonction des circonstances de recourir aux votes par correspondance ou par procuration.

Pour plus d'informations sur ses modalités et principes, la politique de vote est mise gratuitement à la disposition des investisseurs sur simple demande auprès de la Société de Gestion à l'adresse suivante : secretariat@nordcapital.fr

IV. La coopération avec les autres actionnaires

Les Fonds gérés par Nord Capital Partenaires se positionnent principalement comme des « actionnaires minoritaires de référence ». Les relations entre nos Fonds et les autres actionnaires de sociétés non cotées sont régies par des pactes d'associés lesquels encadrent les conditions dans la gestion de la société tel que la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement ou l'exercice des droits de vote qui peuvent par exemple imposer à tous les actionnaires signataires une concertation préalable pour coordonner les décisions votées en assemblées générales.

A cet effet, les équipes de gestion sont systématiquement accompagnées lors des négociations par un cabinet d'avocat « de place » et ayant l'expérience de l'accompagnement des Fonds dans leurs investissements non cotés. En particulier, les clauses relatives à la gouvernance de l'entreprise, les principes de gestion, l'ESG, les droits de sortie/préemption et les clauses relatives à l'horizon de liquidité font l'objet d'une attention toute particulière de la part des équipes de gestion et de suivi de la participation.

En complément de cette formalisation des relations à travers le pacte d'actionnaires, Nord Capital Partenaires cherche à développer une coopération constructive avec les autres actionnaires (financiers notamment) afin de permettre à l'entreprise d'être en croissance durable en rendant effective sa démarche RSE tout en maximisant sa création de valeur.

V. La communication avec les parties prenantes pertinentes

A travers la communication sur ses initiatives, publications et nombreux engagements, Nord Capital Partenaires est une Société de Gestion engagée et responsable.

Comme évoqué ci-dessus, Nord Capital Partenaires soutient activement ses entreprises en portefeuille dans leur démarche RSE en tant qu'investisseur engagé. En complément de l'accompagnement de proximité des effectifs par les équipes de gestion, la Société de Gestion a développé un réseau de plus de 100 experts répartis sur tout le territoire qu'elle met au service des dirigeants des participations. Ces experts sont capables de répondre à leurs problématiques opérationnelles sur les domaines suivants : développement commercial, finance, digital, impact/ESG, recrutement/RH. Cet accompagnement fait partie intégrante de notre valeur ajoutée en tant qu'actionnaire professionnel d'entreprises créatrices de valeur.

La politique d'investissement responsable du Groupe Turenne intègre ses engagements volontaires, en tant que signataire notamment :

- ✓ des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU depuis 2012,

- ✓ de la Charte d'Investisseur Responsable de France Invest, étant précisé que le Groupe est un membre actif des Commissions ESG et Impact de France Invest,
- ✓ de l'Initiative Climat International depuis 2019 tout en participant activement aux réunions du Groupe de Travail "Méthodologie de calcul de la trajectoire climat 2°C", afin de mettre en place un outil unique utilisé par l'ensemble des fonds de Private Equity pour mesurer l'évolution de la trajectoire 2°C des investissements en portefeuille et répondre aux enjeux 2050,
- ✓ de la Charte pour la parité femmes-hommes de France Invest depuis 2020. Il convient de souligner que nos équipes d'investissement sont composées à 33% de femmes ; l'objectif fixé pour 2030 par cette Charte a déjà été atteint au niveau de l'ensemble du Groupe Turenne. Cette politique est promue au sein des participations de nos fonds.

Vous trouverez plus d'informations sur notre démarche d'investisseur responsable en cliquant sur le lien suivant : <https://www.turennecapital.com/groupe-turenne/investisseur-responsable/nos-engagements/>

VI. La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement

Un conflit d'intérêts se présente comme une situation dans laquelle les intérêts de la Société de Gestion ou de ses collaborateurs se trouvent, directement ou indirectement, en concurrence avec les intérêts de ses fonds, de leurs porteurs ou des mandants. Il peut également s'agir de conflits entre les fonds ou porteurs/mandats eux-mêmes.

Conformément aux principes généraux posés par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers qui précisent notamment les obligations dévolues aux Sociétés de gestion concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, Nord Capital Partenaires a mis en place un dispositif de détection et de gestion des situations de conflits d'intérêts. Celui-ci est notamment composé d'une politique de gestion des conflits d'intérêts ainsi que d'un registre des conflits avérés ou susceptibles de se produire.

En effet, notre politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts consiste à définir des procédures en vue de détecter et de gérer les conflits pouvant subvenir lors de la mise en œuvre de ses activités de gestion collective et individuelle pour compte de tiers et de conseil en investissements. Elle a pour objectif d'assurer la protection et la primauté des intérêts des porteurs de parts des différents fonds et mandats qu'elle gère ou conseille.

Le RCCI contrôle le respect du dispositif en tenant un registre des situations de conflits d'intérêt rencontrées, en mettant en place les mesures opérationnelles encadrant les situations à risque ou encore en organisant la séparation des activités à caractère sensible au sein de la Société de Gestion.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter la Société de Gestion à l'adresse suivante : secretariat@nordcapital.fr